



FORMATIONS ORGANISEES PAR LE LABORATOIRE NATIONAL DE REFERENCE SUR LES MALADIES DE L'ABEILLE

Le petit coléoptère des ruches, *Aethina tumida* : biologie, suspicion, alerte et prophylaxie dans le cadre du dispositif de vigilance en France

Contexte

Suite à l'introduction du petit coléoptère des ruches, *Aethina tumida*, dans le sud de l'Italie et la mise en évidence de nombreux ruchers infestés au cours de l'automne 2014, le dispositif de vigilance est à renforcer à l'échelle nationale. *Aethina tumida*, jusqu'alors absent en Europe, est classé comme danger sanitaire de catégorie 1 dans la réglementation française¹. Il est également règlementé dans le cadre européen.

Public visé

Personnes impliquées dans la surveillance, susceptibles de réaliser des visites de suspicion sur le terrain, de relayer les alertes, de mettre en place les mesures de police et de prophylaxie sanitaire et de réaliser des enquêtes épidémiologiques (ex : personnels des ADA, agents des DDecPP, intervenants sanitaires, vétérinaires apicoles...)

Ces personnes pourront être également des relais d'informations à l'échelle locale (ex : communication d'informations, organisation de formations auprès des acteurs de la filière apicole de chaque département ou région).

Objectifs de la formation

- Réaliser une visite de rucher en vue d'établir une suspicion d'infestation par *A. tumida*
- Collecter les informations cliniques et sanitaires
- Mettre en place des pièges, réaliser les prélèvements, les conditionner et les envoyer dans des conditions sécurisées au laboratoire pour confirmation
- Donner l'alerte
- Réaliser une enquête épidémiologique sur un foyer suspect
- Mettre en place les opérations de prophylaxie sanitaire
- Relayer des informations auprès des acteurs de la filière

Contenu

- Introduction : contexte réglementaire et sanitaire, objectifs de la formation
- Etat des lieux sur la situation en Italie
- Biologie du petit coléoptère des ruches, épidémiologie, conséquences sanitaires, moyens de lutte disponibles
- Le dispositif réglementaire et de surveillance en place en France et en Europe
- Réaliser une visite de rucher en cas de suspicion : examen de la colonie, pièges et prélèvements, collecte des informations sanitaires, alerte, enquête épidémiologique
- Les mesures de prophylaxie sanitaire à mettre œuvre dans les foyers suspects et confirmés
- Partie pratique : observations de spécimens et du matériel à utiliser pour les visites

¹ Décret n° 2012-845 du 30 juin 2012, relatif aux dispositions générales organisant la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires de première et deuxième catégories.



Organisation pratique

Nombre de participants maximal par session : 20 personnes

Durée de la formation : 1 jour

Dates et lieu des sessions programmées :

- mercredi 28 janvier 2015 : Laboratoire Anses de Sophia Antipolis - LNR Maladies des Abeilles
- jeudi 29 janvier 2015 : Laboratoire Anses de Sophia Antipolis - LNR Maladies des Abeilles
- jeudi 05 mars 2015 : DGAI – Paris
- mardi 31 mars 2015 : Anses - Maisons-Alfort

Coût de la formation : 200 € HT par participant

Contacts :

Stéphanie FRANCO
Véronique DUQUESNES
Inr.abeille@anses.fr
Tel : 04 92 94 37 00